

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01236

Numéro SIREN : 442 215 257

Nom ou dénomination : 72/78 - CONTRAST & NUMERIX

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2019 sous le numéro de dépôt 46824

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/46824

Déposant :

Nom/dénomination : 72/78 - CONTRAST & NUMERIX

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 442 215 257

N° gestion : 2010 B 01236



N° de Dossier : CONTRAS

En Euro

FPR

3C 37 BIS Rue du Général Leclerc 92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

72-78 AVENUE VICTOR HUGO

92170 VANVES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

2050

Réel Normal BIC

MILLESIME 2019

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9220701	321904	17	RM	651
N° Siret		44221525700035		



N° 11084* 20

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX 72-78 AVENUE VICTOR HUGO 92170 VANVES					
SIRET 4 4 2 2 1 5 2 5 7 0 0 0 3 5				Mél : g.chevalier@7278.fr	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
				SIRET	

B ACTIVITE					
Activités exercées Édition de logiciels applicatifs				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *		Bénéfice imposable à 28 %		Déficit 156 157	
Bénéfice imposable à 15 %					
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 <i>octies A</i>		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>		dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>	
--	--	---	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
---	--	--	--	--	--

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse 0 N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE					

* Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :	
3C 37 BIS Rue du Général Leclerc 92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX					
Tél : 0140930797				Tél :	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :				Date : 09/05/19 Lieu : VANVES	
				Président FLEURY Sébastien	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>72-78 AVENUE VICTOR HUGO 92170 VANVES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 4 2 2 1 5 2 5 7 0 0 0 3 5</u>			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31/12/2018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	41 646	15 614	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	9 147	3 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		289 736	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	21 556	39 707	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	424 445	384 502	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	289 254	271 707	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières*	BH	BI		53 054
TOTAL (II)		BJ	BK	786 048	1 057 319		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	116 126		
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	44 911	1 207 127	
		Autres créances (3)	BZ	CA		308 431	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		30	
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	45 013		
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		141 843	
	TOTAL (III)		CJ	CK	44 911	1 818 570	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	830 959	2 875 889	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX		Néant ☐ *	
		Exercice N		31/12/2018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 000.....)	DA			100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG			168 897
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			-186 873
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			1 073 188
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV			598
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			523 139
	Dettes fiscales et sociales	DY			1 189 230
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			4 510
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			2 200
	TOTAL (IV)	EC			2 792 865
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			2 875 889
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
		EG			2 792 865
		EH			1 056 554

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	11 270	FE		FF	11 270		
		FG	4 987 952	FH	80 091	FI	5 068 043		
		FJ	4 999 222	FK	80 091	FL	5 079 313		
	Chiffres d'affaires nets *					FM			
	Production stockée *					FN			
	Production immobilisée *					FO			
	Subventions d'exploitation					FP	3 434		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	222 139		
Autres Produits (1) (11)									
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 304 886		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT	36 981	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	551 012	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	4 122	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 348 883	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	60 263	
	Salaires et traitements *						FY	1 375 961	
	Charges sociales (10)						FZ	607 372	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	238 853	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1 880	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 225 328	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	79 558		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	2 737	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 738		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	15 753	
	Différences négatives de change						GS	1 041	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	16 794	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-14 056		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	65 502		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	13 711	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	13 711	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	62 792	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	184 911	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	18 384	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	266 086	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-252 376	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 321 334	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 508 207	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	-186 873	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY	
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	100 308
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 434
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 227	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	7278 bilan 2018 Pénalités, amendes fisc. et pé			62 792		
	mise rebus droit bail decoloop			60 000		
	mise rebus fds web web			26 184		
	mise rebus mali decoloopio			46 306		
	Cession 21540000-62-ALLARD PRESSE A DO			10 721		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX										Néant ☐ *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
								2		3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	506 782	KE		KF	6 400				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[]	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[]	Dont Composants	M1		KM	61 264	KN		KO					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[]	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR						
						Installations techniques, matériel et outillage industriels	[]	Dont Composants	M3		KS	996 975	KT		KU	131 721
						Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	509 701	KW		KX	19 742		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *					KY	28 049	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	87 824	LC		LD	6 595				
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM						
	TOTAL III					LN	1 683 813	LO		LP	158 058					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
		Autres participations					8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S							
Prêts et autres immobilisations financières					1T	57 835	1U		1V							
TOTAL IV					LQ	57 835	LR		LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	2 248 430	ØH		ØJ	164 458				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
				1		2		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	154 039	LW	359 143				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	61 264				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	319 750	MK	808 947				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM	76 956	MN	452 487				
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	28 049				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	13 994	MT	80 425				
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA					
	Avances et acomptes				NC		ND		NE					
	TOTAL III				IY		NG	410 700	NH	1 431 171				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7				
		Autres participations				IØ		ØX		ØY				
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C						
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	4 782	2F	53 054					
TOTAL IV				I3		NJ	4 782	NK	53 054					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK	569 521	ØL	1 843 367	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	56 387	PF	6 809	PG	21 550	PH	41 646		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	12 763	PS	8 793	PT		PU	21 556		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	563 993	QA	166 860	QB	306 407	QC	424 445		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	239 072	QE	54 780	QF	76 956	QG	216 896		
	Matériel de transport	QH	4 779	QI	9 350	QJ		QK	14 128		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	61 622	QM	10 646	QN	13 994	QO	58 274		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	882 229	QV	250 428	QW	397 358	QX	735 300		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	938 617	ØP	257 237	ØQ	418 908	ØR	776 946		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements TOTAL I		M9		N2		N4		N5			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		P6		P8		P9			
Terrains		Q2		Q4		Q6		Q7			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2		R4		R5			
	Sur sol d' autrui	R7		R9		S1		S3			
	Inst. gales,agenc et am.des const.	S5		S7		S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T5		T7		T8			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U3		U5		U6			
	Matériel de transport	U8		V1		V3		V4			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V8		V9		W2			
	Emballages récup. et divers	W4		W6		W8		W9			
TOTAL III		X2		X4		X6		X7			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM					
Total général (I + II + III+IV)		NP		NR		NS		NU			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	9 147	6B		6C		6D	9 147
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	44 911	6U		6V		6W	44 911
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	54 058	TY		TZ		UA	54 058	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	54 058	UB		UC		UD	54 058	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	53 054	UV		UW	53 054			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	52 035	52 035						
	Autres créances clients		UX	1 200 003	1 200 003						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	8 491	8 491						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	32 483	32 483						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 211	20 211						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	70 418	70 418						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	176 828	176 828						
	Charges constatées d'avance		VS	141 843	141 843						
TOTAUX		VT	1 755 365	VU	1 702 312	VV	53 054				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 056 554	1 056 554						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 634	16 634						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	598	598							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	523 139	523 139							
Personnel et comptes rattachés		8C	88 672	88 672							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	165 977	165 977							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	896 182	896 182						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	38 400	38 400						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 510	4 510							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	2 200	2 200							
TOTAUX		VY	2 792 865	VZ	2 792 865						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 324	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS 72/78 CONTRAST & NUME		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	62 792	
	Amendes et pénalités		WJ	62 792		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I	WR	62 792	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS	186 873		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
		- imposées au taux de 0 %				WH			
		- imposées au taux de 19 %				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	XG	32 076	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	218 949	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	156 157		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*				ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XO	156 157		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	145 202
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	145 202
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	156 157
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	301 359
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1: 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	128 574
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *				ZV	
Provisions pour risques et charges *				Reprises sur l'exercice	
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	YO
				↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	-85 652		Dividendes		ZD	-85 652			
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZE				
						Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I		ØF	-85 652		TOTAL II (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance							YT	681 827			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	363 858		XQ	380 245			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	193 800			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	398 637			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	1 130		ST	694 374			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	2 348 883			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	25 028			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	35 235			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	60 263			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 007 464			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	450 119			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *							ØB	1 334 765			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *				XP				ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL	
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO	
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1	VOIR ANNEXE	432 250	418 908		13 342		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations *	1	5 863	-7 479	-7 479				
	2			VOIR ANNEXE				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			-7 479				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

[illegible]

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,80 % ^② .Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^①^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,80 % ^②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ^③	Solde des moins-values à 12,80 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col. ^⑦ = ^② + ^③ + ^④ - ^⑤ - ^⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ^②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ^③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

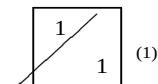
Désignation de l'entreprise : <u>SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	20
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	5 079 313
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	5 079 313
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	222 139
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	222 139
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 301 829
Variation négative des stocks		OQ	41 103
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 133 900
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 880
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 478 712
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	2 822 740
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	2 822 740
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE , cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	5 079 313
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	20
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

4 4 2 2 1 5 2 5 7 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

ADRESSE (voie)

72-78 AVENUE VICTOR HUGO

CODE POSTAL

92170

VILLE

VANVES

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

100

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

72/78 Group.

N° SIREN (si société établie en France)

538058595

% de détention

100.0000

Nb de parts ou actions

100.00

Adresse :

N°

72

Voie

AVENUE VICTOR HUGO

Code Postal

92170

Commune

VANVES

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



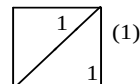
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2019



☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET : 44221525700035

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

ADRESSE (voie) 72-78 AVENUE VICTOR HUGO

CODE POSTAL 92170

VILLE VANVES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



[Signature]

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	206 002	
Cession 21540000-56-EPS DECOUPEUR A FI	2 622	
Indemnités Licenciement / Rupt	35 938	
SOLDE ISAAC PB BANQUE	3 141	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-57-RBS ALM 3222 ENCAP	3 291	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-49-PIERRE CALLET LAMI	1 337	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-54-ID NUMERIQUE IMPRI	4 382	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-45-DUPLO / DSF 2200 S	3 330	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-39-NUMERIX RACHAT DUP	5 026	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-46-RBS BOOXTER QUATTR	571	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-44-S2G / REEMBORDEUSE	446	
7278 bilan 2018 Produits de cession d'élém. d'		12 863
DIAMETRE DIAMETRE		847
Total	266 086	13 711

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
CICE		32 076
	TOTAL	32 076

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle*
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
SUTUNAM SITE DECOLOOPIO RE	2 780		2 780		
SUTUNAM REFONTE SITE	4 170		4 170		
SUTUNAM CREATION BASE PRE	9 500		9 500		
SAGE LOG GESTION COM CRM	5 100		5 100		
NI / KIP COLOR	47 295		47 295		
NI / EPSON SURECOLOR	27 105		27 105		
NI / THERMORELIEUR	36 000		36 000		
NU / PERFOREUSE SEMI AUTO	5 951		5 951		
NUMERIX RACHAT DUPLO HP IN	47 865		47 865		
S2G / REEMBORDEUSE FASTBIN	3 240		3 240		
DUPLO / DSF 2200 SHEET FEEDER	18 500		18 500		
RBS BOOXTER QUATTRO	3 098		3 098		
PIERRE CALLET LAMINEUSE EN	6 000		6 000		
ID NUMERIQUE IMPRIMANTE HP	17 000		17 000		
EPS DECOUPEUR A FIL CHAUD	6 600		3 978		2 622
RBS ALM 3222 ENCAPSULEUSE	10 791		10 791		
ALLARD PRESSE A DORER UX12	18 900		8 180		10 721
GEDIS ROBOT TCD	1 400		1 400		
CO / RACHAT TRACEUR	40 000		40 000		
CO / KIP	28 000		28 000		
CO / POT 40 VA GRAFITRONICS	2 005		2 005		
NI / HALTERE	1 185		1 185		
NI / ENSEMBLE MUSCULATION	1 112		1 112		
NU / TVS ELECTRICITE	16 500		16 500		
NU / TVX ELECTRICITE	1 840		1 840		
NU / TVX REOVATION	29 200		29 200		
NU / TVX ELECTRIQUES	8 280		8 280		
NU / TVX ELECTRIQUE	6 520		6 520		
NU / TVX ELECTRIQUE	3 942		3 942		
NU / TVX ELECTRIQUE	3 700		3 700		
NU / DELTA PEINTURE	3 177		3 177		
DRG TVX PLOMBERIE	1 500		1 500		
APPLE / 3 MAC MINI 2.3 QC	2 072		2 072		
FNAC / APPLE MBP RET 13.3	1 084		1 084		
APPLE / 2 MAC MINI 2.3 GC	1 165		1 165		
APPLE / 1 MAC MINI 2.5	499		499		
FNAC / APPLE RET 15.4	1 667		1 667		
FNAC / AAPPLE RET 15.4	1 674		1 674		
MATERIEL NET LENOVO Y50 70 G	873		873		
FNAC APP PHOTO NIKKON D5300	750		750		
FNAC TABLETTE PC MICROSOFT	1 137		1 137		
FNAC APPLE MACBOOK PRO 15.4	1 781		1 781		
NI / BRUNEAU MOBILIER	1 291		1 291		
Total	432 250		418 908		13 342

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature des éléments cédés	Valeur résiduelle (6)	Prix de vente* (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins- value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 16,5 %
					16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
SUTUNAM SITE DEC								
SUTUNAM REFONTE								
SUTUNAM CREATIO								
SAGE LOG GESTION C								
NI / KIP COLOR								
NI / EPSON SURECO								
NI / THERMORELIEU								
NU / PERFOREUSE S								
NUMERIX RACHAT D								
S2G / REEMBORDEU								
DUPLO / DSF 2200 S								
RBS BOOXTER QUA								
PIERRE CALLET LA								
ID NUMERIQUE IMP								
EPS DECOUPEUR A F	2 622	1 363	-1 258	-1 258				
RBS ALM 3222 ENCA								
ALLARD PRESSE A D	10 721	4 500	-6 221	-6 221				
GEDIS ROBOT TCD								
CO / RACHAT TRAC								
CO / KIP								
CO / POT 40 VA GRA								
NI / HALTERE								
NI / ENSEMBLE MUS								
NU / TVS ELECTRICI								
NU / TVX ELECTRICI								
NU / TVX REOVATIO								
NU / TVX ELECTRIQ								
NU / TVX ELECTRIQ								
NU / TVX ELECTRIQ								
NU / TVX ELECTRIQ								
NU / DELTA PEINTU								
DRG TVX PLOMBERI								
APPLE / 3 MAC MINI 2								
FNAC / APPLE MBP R								
APPLE / 2 MAC MINI 2								
APPLE / 1 MAC MINI 2								
FNAC / APPLE RET 1								
FNAC /AAPPLE RET 1								
MATERIEL NET LEN								
FNAC APP PHOTO NI								
FNAC TABLETTE PC M								
FNAC APPLE MACB								
NI / BRUNEAU MOBI								
Total	13 342	5 863	-7 479	-7 479				



[Signature]

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater* C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX	442215257

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	534 607
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6 %</i>)	2	32 076
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 6%) x 10/90</i>)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	32 076
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9%) x 10/90</i>)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	32 076
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	32 076
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	32 076
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	32 076

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	32 706

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 (augmenté de la totalité des lignes 12 de l'ensemble des entreprises du groupe) et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou Année : 2018																		
Dénomination de l'entreprise : SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX								Néant ☐										
SIREN de l'entreprise				4	4	2	2	1	5	2	5	7	PME au sens communautaire		Cocher la case		X	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)																		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre																		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)																		
Dénomination et adresse																		
SIREN																		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)																		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES																		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)																		
CRÉANCES REPORTABLES																		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat																		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.																		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [[ligne 3 x 6%] ² + [ligne 4 x 9%] ²] x 10/90 + ligne 5)																		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM																		
dont montant préfinancé																		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM																		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM																		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.																		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.																		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés																		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE																		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise																		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés																		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage																		

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et du taux de 9% pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES

- Le crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale prévu à l'article 244 quater H du CGI est supprimé à compter du 1er janvier 2018 (article 94 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018)
- Le crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement prévu à l'article 244 quater T du CGI ne s'applique plus pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- Le taux du CICE passe de 7% à 6% pour les rémunérations versées en 2018 (article 244 *quater* C du CGI). Le taux reste à 9% pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

RAPPELS

Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

INFORMATIONS

- Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :
- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater* C du CGI);
 - case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater* B du CGI);
 - case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater* W du CGI)

72/78 CONTRAST & NUMERIX

Société par Action Simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 72-78 avenue Victor Hugo
92 170 VANVES
442 215 257 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

Le Vingt Six juin Deux Mille Dix Neuf à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social de la Société, 72-78 avenue Victor Hugo - 92170 Vanves, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre simple remise en mains propres le six juin deux mille dix-neuf.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- SARL SFH représentée par Monsieur Sébastien FLEURY, propriétaire de 100 parts.

Soit un total de 100 parts sociales composant l'intégralité du capital social.

Monsieur Sébastien FLEURY, gérant, assure les fonctions de Président.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent 100 parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus à la loi et les règlements, ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat ;



- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- questions diverses ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que la société n'a supporté aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 186 873.34 € de la manière suivante :

ORIGINE :

– **Perte de l'exercice :** - 186 873.34 euros

AFFECTATION :

– **Aux autres réserves :** - 168 897.17 euros.

– **Aux report à nouveau à débiteur :** - 17 976.17 euros.

Le montant du « report à nouveau » s'élève après affectation du résultat à - 17 976.17 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions réglementées de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, autorise celles-ci.



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signée par les associés présents.

Sébastien FLEURY



Evelyne PRAT

Expert-comptable Diplômée

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la Région de Paris-Ile-de-
France*

Commissaire aux Comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

tél : 01-43-97-48-66

fax : 01-48-89-24-85

Email : Evelyne@evelyne-prat.fr

S.A.S. 72/78 CONTRAST & NUMERIX

72-78 avenue Victor Hugo

92 170 VANVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

EP

PE / v 5.0 - nov.17

35, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 94220 Charenton-le-Pont

SIRET : 397 785 148 00040

Evelyne PRAT

Expert-comptable Diplômée

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la Région de Paris-Ile-de-
France*

Commissaire aux Comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

tél : 01-43-97-48-66

fax : 01-48-89-24-85

Email : Evelyne@evelyne-prat.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé de la société 72/78,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 72/78 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

ES



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 15 mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

ES



estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

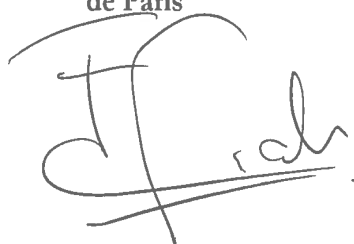
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charenton-le-Pont, le 11 juin 2019

Evelyne PRAT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris



BILAN BIC - ACTIF

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF

	Valeurs au 31/12/18		Valeurs au 31/12/17	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	57 260	41 646	15 614	16 022
Fonds commercial (1)	12 147	9 147	3 000	63 000
Autres immobilisations incorporelles	289 736		289 736	362 226
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	61 264	21 556	39 707	48 500
Installations tech., matériel et outillages industriels	808 947	424 445	384 502	432 982
Autres immobilisations corporelles	560 960	289 254	271 707	320 145
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	53 054		53 054	57 835
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 843 367	786 048	1 057 319	1 300 711
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	116 126		116 126	120 248
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				36 981
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	1 252 038	44 911	1 207 127	1 735 066
Autres créances (3)	308 431		308 431	357 091
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	30		30	30
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	45 013		45 013	6 492
Charges constatées d'avance (3)	141 843		141 843	98 691
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 863 481	44 911	1 818 570	2 354 600
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	3 706 848	830 959	2 875 889	3 655 311

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

60 000

ES

BILAN BIC - PASSIF

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 100 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	168 897	254 549
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-186 873	-85 652
SITUATION NETTE	83 024	269 897
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	83 024	269 897
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 073 188	1 410 265
Emprunts et dettes financières diverses (3)	598	598
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-2 923
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	523 139	738 857
Dettes fiscales et sociales	1 189 230	1 234 589
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	4 510	4 027
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 200	
TOTAL DETTES	2 792 865	3 385 414
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 875 889	3 655 311
(1) Dont à plus d'un an		13 741
(1) Dont à moins d'un an	2 792 865	3 371 673
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 056 554	1 387 308
(3) Dont emprunts participatifs		

EP

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services) dont à l'exportation : 80 091	5 079 313	5 115 390	-36 077	-1
Montant net du chiffre d'affaires	5 079 313	5 115 390	-36 077	-1
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 434	2 672	762	29
Autres produits	222 139	178	221 961	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 304 886	5 118 240	186 646	4
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks	36 981	2 136	34 845	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	551 012	564 311	-13 299	-2
Variation de stocks	4 122	-23 619	27 741	-117
Autres achats et charges externes	2 348 883	2 376 626	-27 743	-1
Impôts, taxes et versements assimilés	60 263	58 480	1 783	3
Salaires et traitements	1 375 961	1 399 870	-23 909	-2
Charges sociales	607 372	575 303	32 069	6
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	238 853	254 803	-15 950	-6
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	1 880	3 281	-1 401	-43
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 225 328	5 211 191	14 137	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	79 558	-92 951	172 509	-186
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

EP

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation (3)	1		1	
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		869	-869	-100
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change	2 737	918	1 819	198
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 738	1 787	951	53
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	15 753	12 679	3 074	24
Différences négatives de change	1 041	604	437	72
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	16 794	13 282	3 511	26
RÉSULTAT FINANCIER	-14 056	-11 495	-2 561	22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	65 502	-104 446	169 948	-163
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	13 711	78 548	-64 837	-83
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 711	78 548	-64 837	-83
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	62 792	39 555	23 236	59
Sur opérations en capital	184 911	15 930	168 981	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	18 384	4 269	14 115	331
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	266 086	59 754	206 332	345
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-252 376	18 794	-271 169	
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	5 321 334	5 198 575	122 759	2
TOTAL DES CHARGES	5 508 207	5 284 227	223 981	4
Bénéfice ou Perte	-186 873	-85 652	-101 221	118

ES

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont Intérêts concernant les entités liées

Cabinet 3C



[Signature]

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 2 875 888.83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -186 873.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

EP

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	4 à 10 ans ans
- Logiciels	1 ans
- AAI diverses	3 à 10 ans ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans ans
- Mobilier	3 à 8 ans ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

ES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds de commerce	9 147			
Fonds Extor	3 000			
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	12 147			

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(Partiel)

ES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	506 782		6 400
	Terrains				
	Constructions		61 264		
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		996 975		131 721
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		509 701		19 742
	Autres immos corporelles		28 049		
	Matériel de bureau & mobilier informatique		87 824		6 595
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	1 683 813		158 058
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		57 835		
		TOTAL	57 835		
		TOTAL GENERAL	2 248 430		164 458

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		154 039	359 143	
	Terrains					
	Constructions				61 264	
CORPORELLES	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		319 750		808 947	
	Inst. gal. agen. amé. divers		76 956		452 487	
	Autres immos corporelles				28 049	
	Mat. bureau, inform., mobilier		13 994		80 425	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		410 700	1 431 171	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			4 782	53 054	
		TOTAL		4 782	53 054	
		TOTAL GENERAL		569 521	1 843 367	

EP



[Signature]

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	56 387	6 809	21 550	41 646
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	12 763	8 793		21 556
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		563 993	166 860	306 407	424 445
	Inst. générales agencem. amén.	239 072	54 780	76 956	216 896
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	4 779	9 350		14 128
	Mat. bureau et informatiq., mob.	61 622	10 646	13 994	58 274
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	882 229	250 428	397 358	735 300
	TOTAL GENERAL	938 617	257 237	418 908	776 946

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
Corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
A. Immo. corp.	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles	9 147			9 147
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	44 911			44 911
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	54 058			54 058
TOTAL GÉNÉRAL		54 058			54 058
Dont provisions pour pertes à terminaison					
- d'exploitation					
Dont dotations & reprises					
- financières					
- exceptionnelles					
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

EP

ÉTAT DES STOCKS

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	36 980.92		36 980.92	
Matières premières	120 248.32	116 126.10	120 248.32	116 126.10
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	157 229.24	116 126.10	157 229.24	116 126.10

ES

ACTIF CIRCULANT

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	53 054		53 054
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	52 035	52 035	
	Autres créances clients	1 200 003	1 200 003	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	8 491	8 491	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	32 483	32 483	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	20 211	20 211	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	70 418	70 418	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	176 828	176 828	
	Charges constatées d'avance	141 843	141 843	
	TOTAUX	1 755 365	1 702 312	53 054
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ES

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	141 843
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	141 843

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	7 136
Autres créances	1 596
Disponibilités	
TOTAL	8 731

ES

CAPITAUX PROPRES

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100.00	1 000.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100.00	1 000.00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		-85 652
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
Total des prélèvements sur les réserves		
	TOTAL DES ORIGINES	-85 652
Affectations aux réserves	- Réserves légales	
	- Autres réserves	-85 652
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
	TOTAL DES AFFECTATIONS	-85 652

ES

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	100 000			100 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	1 000			1 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	254 549		85 652	168 897
Écart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-85 652	85 652	186 873	-186 873
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	269 897	85 652	272 525	83 024

FC

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	1 056 554	1 056 554		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	16 634	16 634		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	598	598		
Fournisseurs & comptes rattachés	523 139	523 139		
Personnel & comptes rattachés	88 672	88 672		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	165 977	165 977		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	896 182	896 182		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	38 400	38 400		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 510	4 510		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 200	2 200		
TOTAUX	2 792 865	2 792 865		
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	6 324			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

ES

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 200
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 200

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 900
Dettes fiscales et sociales	178 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	237 743

ES

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 32 706 €.

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

ES

LES EFFECTIFS

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

LES EFFECTIFS

	31/12/2018	31/12/2017
Personnel salarié :	25.00	28.00
Ingénieurs et cadres	13.00	13.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	12.00	15.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

EP

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
7278 bilan 2018 Pénalités, amendes fisc. et pé	62 792	
mise rebus droit bail decoloop	60 000	
mise rebus fds web web	26 184	
mise rebus mali decoloopio	46 306	
Cession 21540000-62-ALLARD PRESSE A DO	10 721	
Cession 21540000-56-EPS DECOUPEUR A FI	2 622	
Indemnités Licenciement / Rupt	35 938	
SOLDE ISAAC PB BANQUE	3 141	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-57-RBS ALM 3222 ENCAP	3 291	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-49-PIERRE CALLET LAMI	1 337	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-54-ID NUMERIQUE IMPRI	4 382	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-45-DUPLO / DSF 2200 S	3 330	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-39-NUMERIX RACHAT DUP	5 026	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-46-RBS BOOXTER QUATTR	571	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21540000-44-S2G / REEMBORDEUSE	446	
7278 bilan 2018 Produits de cession d'élém. d'		12 863
DIAMETRE DIAMETRE		847
TOTAL	266 086	13 711

ES

TRANSFERTS DES CHARGES

SAS 72/78 CONTRAST & NUMERIX

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TRANSFERTS DES CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
7278 bilan 2018 Transferts de charges exploita	3 434		
TOTAL	3 434		

EP